

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 31 JANVIER 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à Monsieur le Maire par le Conseil municipal du 28 mai 2020 ;

Considérant le titre émis par l'ASA du Canal de Gap daté du 13 décembre 2024 et reçu par la commune de Gap le 16 décembre 2024 pour un montant de 462 566,70 € correspondant à la redevance syndicale facturée à la commune de Gap au titre de la livraison d'eau brute pour l'année 2024, en visant l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024 ;

Considérant la nécessité pour la commune de Gap de déposer un recours contentieux contre l'ASA du Canal de Gap et la Préfecture des Hautes-Alpes ;

DECIDONS

Article 1er : De déposer auprès du Tribunal administratif de Marseille un recours contentieux faisant valoir la position de la commune de Gap.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 31 JANVIER 2025

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 14/02/2025
Publié ou notifié le : 14/02/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_01_50
Objet :	Décision pour ester en justice Rôle ASA 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-31 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.8 - Decision d ester en justice
Identifiant unique :	005-210500617-20250131-D2025_01_50-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	868 o
Nom métier : 005-210500617-20250131-D2025_01_50-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	74.1 Ko
Nom original : D_16052.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20250131-D2025_01_50-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 février 2025 à 11h53min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 février 2025 à 11h53min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 février 2025 à 11h55min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 février 2025 à 11h55min26s	Reçu par le MI le 2025-02-14